

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la CCAVT en l'absence du Président

Date de la convocation : 22 mai 2024

20 présents + 5 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : /
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : /
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

5 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné à Monique NOLOT
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Excusés : Maryse CHARRIER, Fabrice DURAND, Olivier FOUILLET, Jean-Claude LAURANTIN, Frédéric PARTHENAY, Jean-Louis RIDOUARD et Daniel ROBERT

Absente : Huguette ROUSSEAU

Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance

=====

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Exonération des loyers à TP Forgerit**

- Vu la délibération 2023-059 en date du 27 juin 2023 validant un bail professionnel dérogatoire avec l'Entreprise Forgerit de Saint-Loup-Lamairé
- Considérant la non-occupation par l'Entreprise Forgerit des parcelles section ZA N°68, 69, 70 et 71 et situées sur la ZAE « Le Grand Tillais » à Saint-Loup-Lamairé

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention :

- ▶ de déduire des loyers à la location de l'Entreprise Forgerit des parcelles section ZA N°68, 69, 70 et 71 d'une superficie totale de 2 560m² pour non occupation à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin de l'occupation locative, à raison de 307,20€HT/mois.
- ▶ d'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 29 mai 2024
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Hélène MARSAULT,

Le 1^{er} Vice-Président,
Pascal BIRONNEAU,

Annule et remplace la
délibération 2024-039 visée par
la Préfecture le 29/05/2024

AR-Préfecture

[Empty rectangular box]

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 30-05-2024

Publication le 30-05-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48